

# Etude de MePAOLETTI

## Commune de MORSIGLIA

### AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

#### Date de L'acte : 07/06/2024

Suivant acte reçu par Me Christophe RAMAZZOTTI. Notaire à ROGLIANO (Haute-Corse)

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

#### - Identité du Requérant

Madame Yvonne Clémentine **DUMONT DE SOURNAC**, en son vivant retraitée, demeurant à MARSEILLE (13004) 14 rue du Maréchal Fayolle.

Née à MORSIGLIA (20238), le 7 juillet 1928.

Veuve de Monsieur René François Joseph **SARDA** et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

#### - Désignation des Biens

#### DÉSIGNATION

A MORSIGLIA (HAUTE-CORSE) 20238, .

Les parcelles de terre

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	253	GIUNCHELLI	00 ha 04 a 14 ca
E	257	GIUNCHELLI	00 ha 07 a 64 ca
E	28	LAGO	00 ha 00 a 75 ca
E	29	LAGO	00 ha 02 a 14 ca
E	78	LAGO	00 ha 08 a 01 ca

Total surface : 00 ha 22 a 68 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**Adresse mail de l'étude : [julie-anne.paoletti@notaires.fr](mailto:julie-anne.paoletti@notaires.fr)  
[ramazzotti@notaires.fr](mailto:ramazzotti@notaires.fr)**